

Des ONG intentent une action en justice contre une compagnie maritime israélienne pour « commerce illégal d'armes via le port d'Anvers »

Description

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Une coalition d'ONG, dont 11.11.11, Oxfam, Peace Action et Al-Haq Europe, poursuit en justice la compagnie maritime israélienne ZIM. Au début de l'année 2023, la compagnie a transporté 246 tonnes de munitions dans le port d'Anvers sans permis. La date de la plainte pénale des organisations, le 15 mai, coïncide avec la commémoration des 76 ans de la « Nakba » de 1948. « La communauté internationale a le pouvoir de mettre fin à ces violations des droits de l'homme. »

Par l'ONG 11.11.11, le 15 mai 2024



Photo : Belgalmage

La compagnie maritime israélienne ZIM a fait l'objet d'un examen minutieux à la fin de l'année 2023 après que des enquêtes menées par Peace Action et International Peace Information Service (IPIS) ont révélé qu'elle avait transporté jusqu'à 246 tonnes de munitions depuis Hambourg via le port d'Anvers. Au moins dix navires ont assuré ce transport avec pour destination finale les villes portuaires d'Ashdod et de Haïfa en Israël.

Aujourd'hui 11.11.11, l'Association Belgo-Palestinienne (ABP), Al-Haq Europe, Broederlijk Delen, De-Colonizer, Intal, Oxfam, Peace Action et Vrede vzw, ont déposé une plainte pénale contre ZIM. Les organisations poursuivent la compagnie maritime et des personnes non identifiées en justice pour violation du décret sur le commerce des armes.

« Aucune licence de transit n'a été demandée pour aucun des passages. Si elle l'avait demandée, ZIM ne l'aurait pas obtenu non plus. Le gouvernement flamand déclare clairement qu'il n'approuvera aucune exportation ou transit d'armes vers Israël si l'utilisateur final est le gouvernement israélien, car cela violerait plusieurs des critères de la législation. Ce transit constitue donc une violation punissable du décret sur le commerce des armes », explique Hans Lammerant de Peace Action. « Compte tenu de l'occupation et de la guerre en cours à Gaza, il est fort probable que l'utilisateur final soit l'armée israélienne et il existe un risque évident que les armes soient utilisées pour commettre des crimes de guerre. »

Une plainte pénale déposée le jour de la Nakba

La date de la plainte pénale des organisations, le 15 mai, coïncide avec la commémoration des 76 ans de la « Nakba » ou « catastrophe » de 1948, lorsque plus de 800 000 Palestiniens ont été chassés de chez eux, que de nombreux massacres ont été commis et que plus de 531 villages ont été détruits.

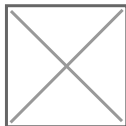
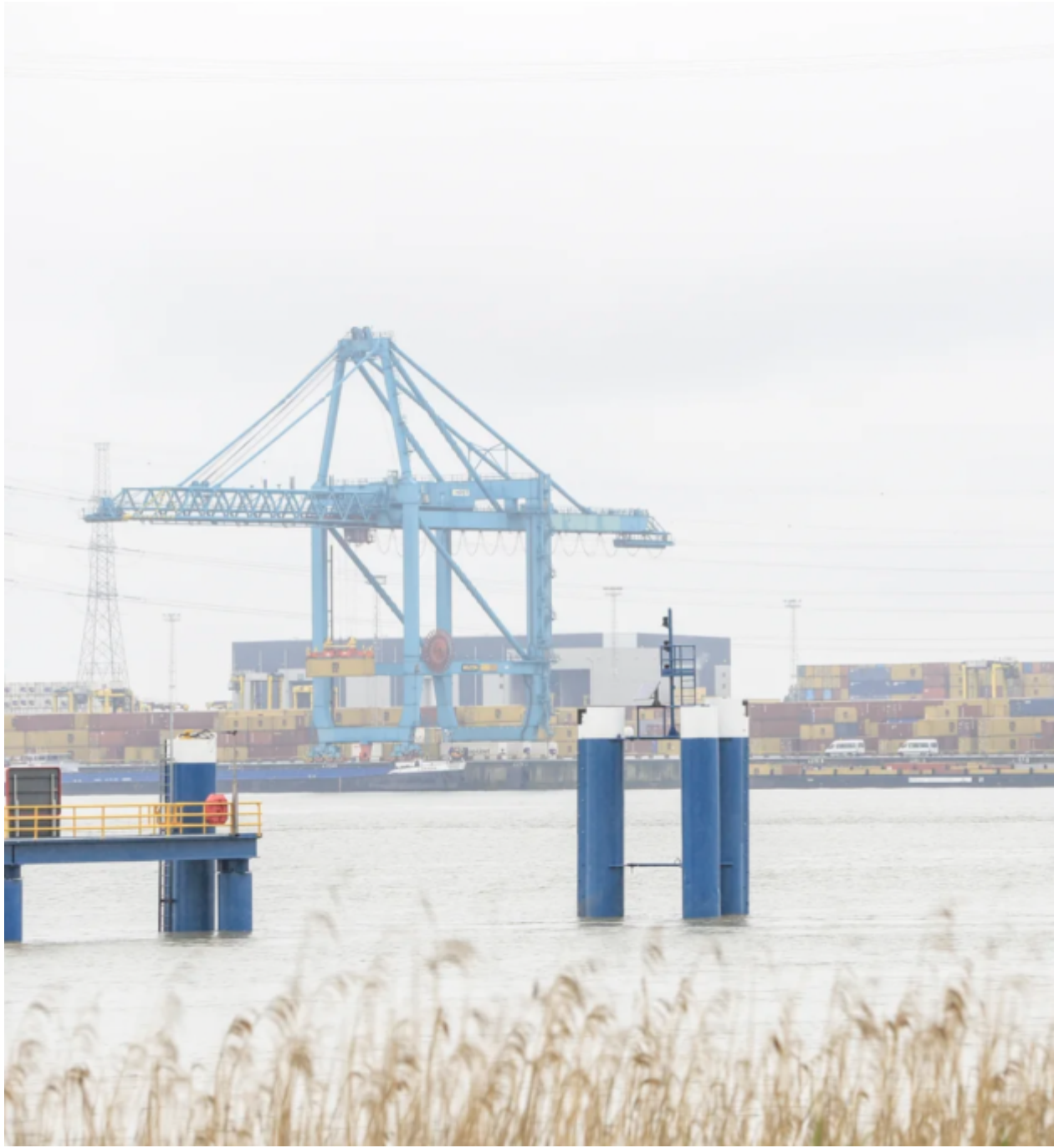
« Le peuple palestinien commémore la Nakba alors qu'Israël continue de lui refuser le droit à l'autodétermination, de le soumettre à une occupation militaire prolongée, à un régime d'apartheid, à des persécutions et à des actes de génocide », déclare Dima Issa à *Al-Haq Europe*.

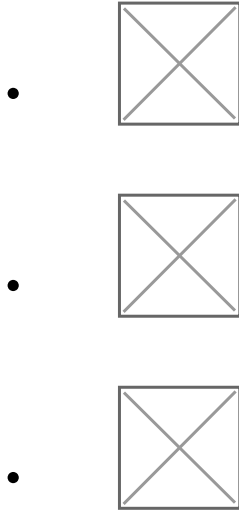
« L'agression incessante d'Israël sur Gaza et l'attaque terrestre sur Rafah ont forcé des dizaines de milliers de personnes, qui avaient déjà été déplacées plusieurs reprises, à quitter leurs abris et leurs maisons de fortune », ont souligné les organisations lors d'une conférence de presse au port d'Anvers. « La violence continue crée un risque que les gens soient forcés de quitter Gaza dans le cadre d'une campagne plus large de déplacement forcé, de transfert et d'expulsion. La communauté internationale a le pouvoir et les moyens de mettre fin à ces violations des droits de l'homme. »

Arrêter tout transit d'armes vers Israël

Les organisations humanitaires et de défense des droits appellent le gouvernement belge à prendre des mesures urgentes, afin de garantir l'arrêt total de toute importation, exportation et transit d'armes vers Israël, ainsi que de toute collaboration militaire avec l'industrie d'armement israélienne. La Belgique a déjà soutenu une résolution de l'ONU au Conseil des droits de l'homme en ce sens début avril 2024, mais les différents gouvernements compétents ne joignent pas encore le geste à la parole.

« Le risque de génocide a été clairement nommé, pourtant Israël poursuit son assaut sur Gaza et l'attaque de Rafah et les pays et les entreprises continuent d'alimenter cette guerre » a souligné Els Hertogen, directrice de 11.11.11. « La Belgique doit prendre l'initiative d'arrêter l'exportation et le transit d'armes et de munitions pour la guerre de Gaza et faire pression sur toutes les parties pour un cessez-le-feu immédiat et permanent. »





Photos : Joe Joery

Source : [11.11.11](#)

Traduction ED pour lâ??Agence MÃ©dia Palestine

date crÃ©Ã©e
2024/05/17